

# MA VILLE SE LIGUE CONTRE LE CANCER



# LES ESPACES SANS TABAC



# ENSEMBLE, mobilisons-nous pour la santé de nos concitoyens !

En France, le cancer est la première cause de mortalité chez l'homme et la deuxième chez la femme. En 2023, le nombre de nouveaux cas de cancers, toutes localisations confondues, est estimé à 433 136 cas<sup>1</sup>.

Les évolutions démographiques, les variations dans l'exposition aux facteurs de risques et les changements de pratique diagnostique ont conduit à un **doublé de l'incidence du cancer en France au cours des 30 dernières années**.

Les facteurs de risques de cancer sont nombreux : **ENSEMBLE, agissons aujourd'hui, pour prévenir les cancers de demain !**

**Ce livret est à destination des élus locaux. Il présente la mise en œuvre des Espaces sans Tabac, une action menée par la Ligue contre le cancer depuis 2012.**



1-Panorama des cancers, 2023, INCa

## LES ESPACES SANS TABAC

**une action pour lutter collectivement contre la première cause de cancers évitables**

### La lutte contre le tabagisme : une priorité de la Ligue contre le cancer

Après une baisse d'ampleur entre 2016 et 2019 à la suite de la mise en place de mesures volontaristes de lutte, la prévalence du tabagisme augmente légèrement entre 2019 et 2020 pour se stabiliser à 25 % depuis. **Actuellement, 12 millions de personnes fument en France et, tous les ans, 75 000 décès sont attribuables au tabagisme, dont 46 000 par cancer.**

Le tabac est un fléau sanitaire, mais également environnemental. 20 000 à 25 000 tonnes de mégots sont jetées chaque année en France, dont 350 tonnes à Paris. Le tabac est aussi responsable de l'émission de 84 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an dans le monde et de la perte de 22 milliards de tonnes d'eau<sup>2</sup>.

Face à ce constat alarmant et aux innovations constantes de l'industrie du tabac ciblant de plus en plus les jeunes, la Ligue contre le cancer lutte sans relâche pour éviter de nouvelles entrées dans la consommation tabagique et pour protéger la population d'un produit néfaste pour leur santé.

### Une action historique : le déploiement des Espaces sans Tabac

Les Espaces sans Tabac sont des lieux extérieurs où la consommation de tabac est interdite, tels que des plages, des espaces verts, des espaces sportifs, des abords d'établissements scolaires ou de crèches, d'établissements culturels et de loisirs. Ces espaces conviviaux, qui accueillent un public majoritairement familial, sont ainsi préservés de la pollution tabagique.

Les Espaces sans Tabac ont ainsi pour objectif :

- d'éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants,
- de réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac,
- de promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains.
- de préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies,
- de dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un produit néfaste pour la santé.

**Depuis 2012, la Ligue  
contre le cancer a  
labellisé plus de 7 000  
Espaces sans Tabac  
dans 73 départements  
et 1 600 communes.**

2- Programme national de lutte contre le tabagisme 2023-2027

Créé par la Ligue contre le cancer en 2012, le label Espace sans Tabac a pour vocation de vous accompagner dans la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac, qui ne sont pas réglementairement soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006). Pour les plages, le label se décline en Plage sans Tabac. Ces labels sont devenus depuis des marques déposées de la Ligue contre le cancer.



**Grâce à votre engagement aux côtés de la Ligue contre le cancer et au déploiement progressif des Espaces sans Tabac sur vos territoires, un décret d'interdiction de fumer dans les aires de jeux réservées aux enfants a pu être adopté en 2016.**

## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Le Comité de la Ligue contre le cancer de votre département vous propose un accompagnement personnalisé et vous met à disposition son expertise :

Une boîte à outils opérationnelle (argumentaires, modèles de convention et d'arrêtés municipaux, outils de communication, etc.).

Un accompagnement humain dans la démarche de labellisation de vos espaces.

Des outils d'éducation pour la santé (outils de sensibilisation sur le tabagisme à destination des jeunes, etc.).

Un réseau d'acteurs engagés pour partager vos retours d'expérience et bonnes pratiques (colloques régionaux, rencontres institutionnelles, etc.).



## MAIRES, engagez-vous à nos côtés !

En créant des Espaces sans Tabac dans votre commune, vous jouez un rôle clé dans la prévention des cancers.

Chaque année, **200 000 mineurs** commencent à fumer.

**12 millions d'adultes** fument quotidiennement.

Le cancer entraîne **46 000 décès par an** sur les **75 000 dus au tabac**.

Le coût social annuel du tabac est estimé à **156 milliards d'euros** pour 2019.

## En créant des Espaces sans Tabac dans votre commune, vous répondez à une attente forte de vos concitoyens

Un sondage, réalisé pour la Ligue contre le cancer par IPSOS en janvier 2020<sup>3</sup>, montre que le grand public est largement favorable à la mise en place d'Espaces sans Tabac.

**89 %**

des personnes interrogées soutiennent l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins publics

**81 %**

pour les plages

**94 %**

des jeunes adultes (25-34 ans) soutiennent la mise en place d'Espaces sans Tabac dans les parcs et jardins publics

**90 %**

aux abords des établissements scolaires

## En créant des Espaces sans Tabac dans votre commune, vous participez à une action soutenue par le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins

En novembre 2023, le Gouvernement a lancé le Programme national de lutte contre le tabagisme, pour la période 2023-2027. Au cœur des mesures principales, la généralisation des Espaces sans Tabac à plusieurs environnements extérieurs : les plages, les parcs publics, les forêts, les abords extérieurs de certains lieux publics à usage collectif, spécialement les établissements scolaires. Le 17 septembre 2024, l'Union Européenne s'est quant à elle positionnée en faveur de l'extension des environnements sans tabac (aires de jeux, parcs d'attraction, arrêts de bus, etc.) dans les états membres.

Cette démarche est indispensable pour « dénormaliser » le tabagisme auprès des jeunes générations et dans l'espace public, ainsi que pour tendre vers l'objectif d'une génération sans tabac en 2032.

## VOUS SOUHAITEZ ALLER PLUS LOIN ?

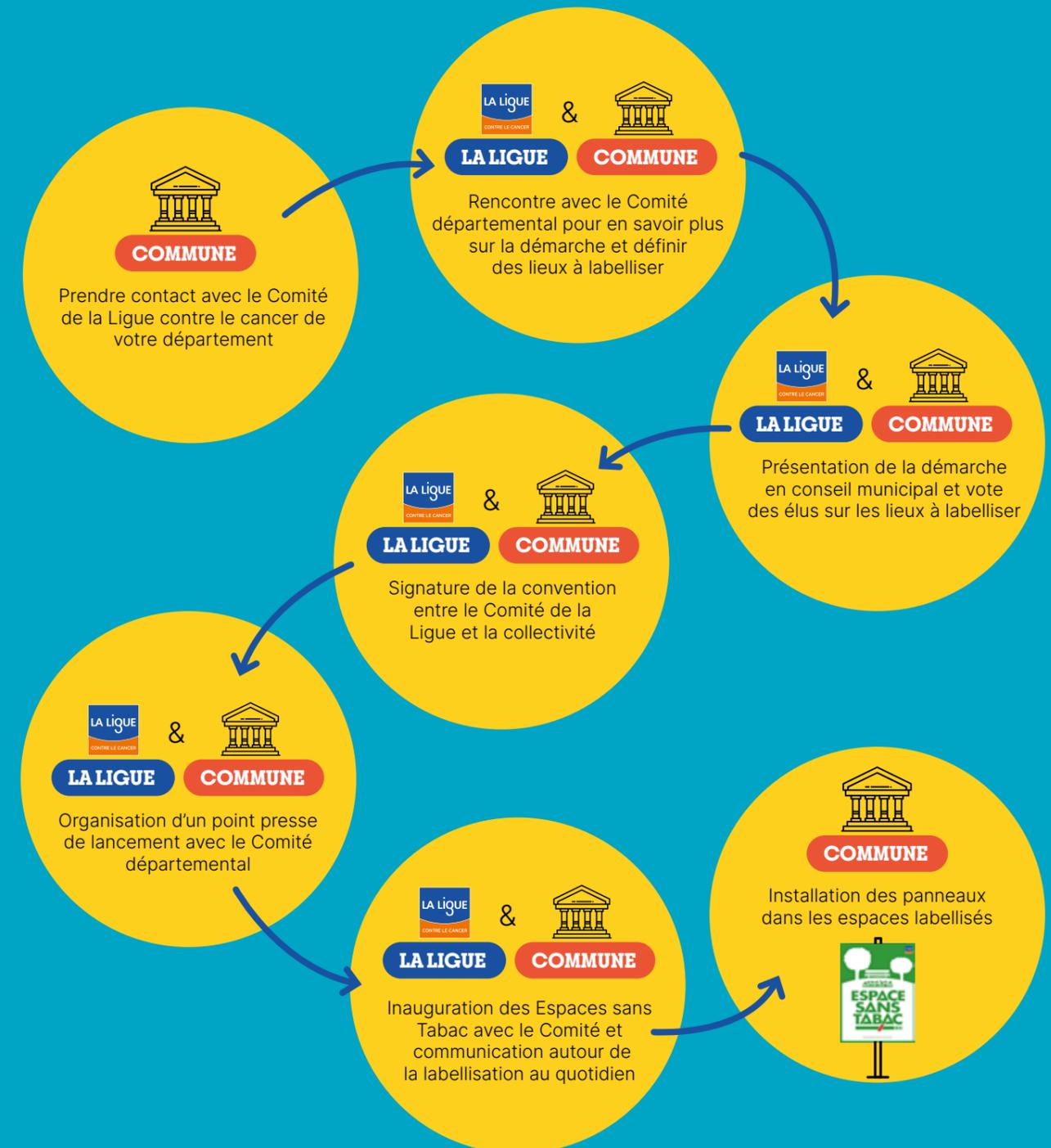
Les Espaces sans Tabac comptent parmi les actions à mettre en œuvre dans le programme d'accompagnement de la Ligue contre le cancer, Ma Ville se Ligue contre le cancer.

**Pour faire partie des communes pionnières dans la lutte contre le cancer, rejoignez-nous :**



3 - Sondage IPSOS, réalisé du 14 au 17 janvier 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 1 043 personnes.

# VERS UNE LABELLISATION des Espaces sans Tabac dans votre commune



Tout au long du processus, la Ligue accompagne le Comité dans l'organisation de temps de sensibilisation sur la lutte contre le tabagisme auprès des agents et des usagers des Espaces sans Tabac.

# ENSEMBLE, agissons aujourd'hui pour prévenir les cancers de demain !

Pour plus d'informations,  
contactez-nous !



Soutenu par le fonds de lutte contre les addictions

Ligue contre le cancer : 14 rue Corvisart, 75013 PARIS.

Tél. 0 800 940 939 (N° gratuit depuis un poste fixe ou un mobile en France) : soutien psychologique, accompagnement dans les démarches d'assurance emprunteur, conseils juridiques.

[ligue-cancer.net](https://www.ligue-cancer.net) : toute l'information sur les cancers, forum de discussion, services et actualités de la Ligue, coordonnées et activités de nos Comités départementaux, s'abonner à notre newsletter, faire un don.

[vivre-cancer.fr](https://www.vivre-cancer.fr) : consulter librement les articles de notre magazine Vivre ou s'abonner au format papier.

Suivez-nous sur :

